SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 78,06% de l'actif total au 30 septembre 2020.

Tunis, le 20 octobre 2020 Le Commissaire aux Comptes : Samir LABIDI

BII	_AN	
-----	-----	--

(Montants ex	xprimés en dinars)	Notes	30septembre 2020	30septembre 2019	31 décembre 2019
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 694 148	2 097 816	1 846 574
	- Actions et droits rattachés		1 596 572	1 968 916	1 846 574
	- Titres OPCVM		97 576	128 900	-
	Placements monétaires et disponibilités :		472 747	374 226	449 318
	- Placements à terme	3.2	471 052	358 349	448 230
	- Disponibilités		1 695	15 877	1 088
	Débiteurs divers		3 444	2 695	131
	TOTAL ACTIF		2 170 339	2 474 737	2 296 023
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	7 603	9 114	8 819
	Autres créditeurs divers	3.4	24 663	24 415	18 244
	Total passif		32 266	33 529	27 063
ACTIF NET	Capital		2 116 622	2 389 924	2 235 211
	Capital en nominal :	3.5	2 327 800	2 555 800	2 355 800
	- Capital début de période		2 355 800	2 671 300	2 671 300
	- Émission en nominal		-	3 000	3 000
	- Rachat en nominal		-28 000	-118 500	-318 500
	Sommes non distribuables	3.6	-211 178	-165 876	-120 589
	Sommes distribuables :		21 451	51 284	33 749
	- Sommes distribuables de la période	3.7	21 437	51 266	33 731
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
	- Report à nouveau		14	18	18
	Actif net	-	2 138 073	2 441 208	2 268 960
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 170 339	2 474 737	2 296 023

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du 01/07 au	Période du 01/01 au	Période du 01/07 au	Période du 01/01 au	Exercice clos le 31 décembre
(Montants exprimés en dinars)	Notes	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2019	2019
Revenus du portefeuille-titres	4.1	55 962	62 825	31 840	90 749	90 749
- Dividendes des actions		55 962	57 706	31 840	84 150	84 150
- Revenus des titres OPCVM		-	5 119	-	6 599	6 599
Revenus des placements monétaires	4.2	4 406	22 647	7 936	28 793	36 243
Total des revenus des placements		60 368	85 472	39 776	119 542	126 992
Charges de gestion des placements	4.3	-7 603	-22 901	-9 115	-27 928	-36 747
Revenus nets des placements		52 765	62 571	30 661	91 614	90 245
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 986	-41 315	-13 053	-38 771	-51 952
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		38 779	21 256	17 608	52 843	38 293
Régularisation du résultat d'exploitation		181	181	-1 677	-1 577	-4 562
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		38 960	21 437	15 931	51 266	33 731
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-181	-181	1 677	1 577	4 562
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		49 591	-50 251	-80 157	-184 940	-182 568
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		9 104	-39 690	-	9 198	40 761
Frais de négociation de titres		-1 915	-4 048	-	-54	-588
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		56 780	-93 989	-80 157	-175 796	-142 395
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		95 559	-72 733	-62 549	-122 953	-104 102

ÉTAT DE VARIATION DE I	L'ACTIF NET	Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos
(Montants exprimés en di	nars)	01/07 au 30/09/2020	01/01 au 30/09/2020	01/07 au 30/09/2019	01/01 au 30/09/2019	31 décembre 2019
VARIATION DE l'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	38 779	21 256	17 608	52 843	38 293
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 591	-50 251	-80 157	-184 940	-182 568
D'EXPLOITATION	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 104	-39 690	-	9 198	40 761
	Frais de négociation de titres	-1 915	-4 048	-	-54	-588
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-33 735	-	-37 932	-37 932
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL						
Souscriptions :						
- Capital		-	-	3 000	3 000	3 000
- Régularisation des sommes non distribuables		-	-	-100	-100	-100
- Régularisation des sommes distribuables		-	-	56	56	56
Rachats :						
- Capital		-28 000	-28 000	-95 200	-118 500	-318 500
 Régularisation des somme 	es non distribuables	3 400	3 400	2 397	2 971	14 857
- Régularisation des sommes	s distribuables	181	181	-1 733	-1 633	-4 618
VARIATION DE L'ACTIF NET	. -	71 140	-130 887	-154 129	-275 091	-447 339
ACTIF NET	En début de période	2 066 933	2 268 960	2 595 337	2 716 299	2 716 299
	En fin de période	2 138 073	2 138 073	2 441 208	2 441 208	2 268 960
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	23 558	23 558	26 480	26 713	26 713
	En fin de période	23 278	23 278	25 558	25 558	23 558
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	87,738	96,313	98,011	101,684	101,684
	En fin de période	91,849	91,849	95,516	95,516	96,313
	TAUX DE RENDEMENT	4,69%	-3,15%	-2,55%	-4,67%	-3,89%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2020

NOTE N°1: INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche et conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% à partir du 10 juin 2020, au titre des placements monétaires dont le taux de placement est supérieur au taux de marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point et de 20% pour les autres placements.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2020, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparait aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 516 939	1 596 562	79 623	74,674	-
- ATL	89 473	248 647	147 004	-101 643	6,876	0,275
- BIAT	35	3 437	3 296	-141	0,154	0,000
- BNA	7 000	79 308	62 587	-16 721	2,927	0,002
- CITYCARS	500	3 635	3 542	-93	0,166	0,003
- EURO-CYCLE	8 800	209 237	214 834	5 597	10,048	0,099
- ONE TECH HOLDING	10 000	87 350	119 960	32 610	5,611	0,019
- SAH	15 000	131 970	190 485	58 515	8,909	0,023
- SFBT	11 250	75 394	211 838	136 444	9,908	0,005
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	129 920	-4 760	6,077	0,092
- SOTRAPIL	15 000	204 576	179 370	-25 206	8,389	0,072
- SOTUMAG	50 000	155 000	160 500	5 500	7,507	0,379
- SOTUVER	2 590	22 533	21 544	-989	1,008	0,001
- STAR	311	46 650	35 345	-11 305	1,653	0,001
- TPR	20 000	72 262	71 900	-362	3,363	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	44 437	2 177	2,078	0,013
Titres OPCVM:		101 003	97 576	-3 427	4,564	-
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	97 576	-3 427	4,564	0,033
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 617 945	1 694 148	76 203	79,238	-

NOTE N°3.2: PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix	Intérêts	Valeur au	% de
	Nombre	d'acquisition	courus	30/09/2020	l'actif net
Compte placement BNA	4 660	466 000	5 052	471 052	22,03
Total en Dinars	4 660	466 000	5 052	471 052	22,03

Placement à terme	Échéance	Prix	Valeur au
Flacement a terme	Echeance	d'acquisition	30/09/2020
CPL LAC 100J 31122020 6,8%	31/12/2020	325 000	325388
CPL LAC 270J 28122020TMM+3	28/12/2020	105 000	108 503
CPL LAC 300J 02022021TMM+3	02/02/2021	36 000	37 161

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2020	30 septembre 2019	31 décembre 2019
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 304	8 814	8 519
Dépositaire (BNA)	299	300	300
Total en Dinars	7 603	9 114	8 819

NOTE N°3.4: AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2020	30 septembre 2019	31 décembre 2019
Commissaire aux comptes	6 688	6 681	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	175	202	202
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	200
Autres (*)	17 800	17 532	8 882
Total en Dinars	24 663	24 415	18 244

^(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2020	30 septembre 2019	31 décembre 2019
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 355 800	2 671 300	2 671 300
- Nombre de titres	23 558	26 713	26 713
- Nombre d'actionnaires	123	125	125
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	-	3 000	3 000
- Nombre de titres	-	30	30
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-28 000	-118 500	-318 500
- Nombre de titres	280	1 185	3 185
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	2 327 800	2 555 800	2 355 800
- Nombre de titres	23 278	25 558	23 558
- Nombre d'actionnaires	121	124	123

NOTE N°3.6: SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2020	30 septembre 2019	31 décembre 2019
Sommes non distribuables	-90 589	-172 925	-127 638
Résultat non distribuable de la période :	-93 989	-175 796	-142 395
 Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres 	-50 251	-184 940	-182 568
 Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres 	-39 690	9 198	40 761
- Frais de négociation de titres	-4 048	-54	-588
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-100	-100
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	3 400	2 971	14 857
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-120 589	7 049	7 049
Total en Dinars	-211 178	-165 876	-120 589

NOTE N°3.7: SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	30 septembre 2020	30 septembre 2019	31 décembre 2019
Résultat d'exploitation	21 256	52 843	38 293
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	56	56
Régularisation lors des rachats d'actions	181	-1 633	-4 618
Total en Dinars	21 437	51 266	33 731

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1: REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Dividendes des actions	55 962	57 706	31 840	84 150	84 150
Revenus des titres OPCVM	-	5 119	-	6 599	6 599
Total en Dinars	55 962	62 825	31 840	90 749	90 749

NOTE N°4.2: REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus des comptes placement à terme BNA	4 311	22 494	7 841	28 420	35 718
Revenus du compte bancaire BNA	95	153	95	373	525
Total en Dinars	4 406	22 647	7 936	28 793	36 243

NOTE N°4.3: CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Rémunération du Gestionnaire	7 304	22 010	8 815	27 038	35 557
Rémunération du Dépositaire	299	891	300	890	1 190
Total en Dinars	7 603	22 901	9 115	27 928	36 747

NOTE N°4.4: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2020	01/07 au	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Primes, indemnités et frais AGO	7 541	22 459	6 554	19 447	25 800
Jetons de présence	3 402	10 134	3 402	10 097	13 500
Redevance CMF	522	1 572	629	1 931	2 540
Honoraires du commissaire aux comptes	2 273	6 768	2 278	6 761	9 040
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	-	-	200
Autres (TCL et autres frais)	248	382	190	535	872
Total en Dinars	13 986	41 315	13 053	38 771	51 952

NOTE N°5: AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.